

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04 74 02 00 44

PV du Conseil Municipal du Jeudi 6 Mars 2025

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO,

Excusés: Guillaume GAUTHIER donne pouvoir à Fabien AUGAY, Grégory PEGUY donne pouvoir à Myriam VOLAY et Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD.

Secrétaire de séance : Gilles DESCOMBES

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h35

1. Approbation du procès-verbal - Séance du 5 Février 2025 :

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du Compte financier unique 2024

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	641 657.18€
Recettes	681 060.37€
Résultat de l'exercice	39 403.19€
Excédent /déficit antérieur reporté	32.92€
Total de fonctionnement	39 436.11€

Section d'Investissement :

Dépenses	1 128 449.06€
Recettes	1 674 921.27€
Résultat de l'exercice	546 472.21€
Excédent /déficit antérieur reporté	263 056.04€
Total d'investissement	809 528.25€

L'Ensemble :

Dépenses	1 770 106.24€
Recettes	2 355 981.64€
Résultat de l'exercice	585 875.40€
Excédent /déficit antérieur reporté	263 088.96€
Résultat de clôture/Solde d'investissement	848 964.36€

Reste à Réaliser :

Dépenses	148 400.00€
Recettes	0.00€
Résultat des restes à réaliser	148 400.00€

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Monsieur le Maire Alain DEQUEVAUVILLER, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Christine VIGNE, 1ère adjointe, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité dont 3 pouvoir le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Le CFU est approuvé à l'unanimité.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3. Affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025

Madame VIGNE, rappelle aux conseillers présents que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune ont généré un excédent de fonctionnement de 39 436.11€, que l'excédent de fonctionnement antérieur est nul, puisque les RAR en dépenses étaient supérieurs à notre excédent d'investissement en 2024 et de fait l'intégralité des résultats 2023 a été affecté en investissement en 2024.

Sur conseil de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Maire et les membres présents **DECIDENT à l'unanimité:**

De laisser 39 436.11 € en fonctionnement au compte 002

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'Affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

4. Vote des taux d'imposition 2025

Madame Christine VIGNE rappelle au Conseil Municipal le taux d'imposition 2024.

Taxes foncières sur les propriétés bâties 23.01 %, taxes foncières sur les propriétés non bâties 22.85 %
taxes d'habitation 8.01 %

L'Etat fiscal 1259 indiquant les bases prévisionnelles à prendre en compte sur l'exercice 2025 n'étant à ce jour pas notifié, le budget prévisionnel 2025 est élaboré avec les bases de 2024. Elle présente la projection faite avec les bases de 2024 avec une augmentation à 0.5%, 1%, et 1.5%

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** d'augmenter les taux de 0.5% :

Taxes foncières sur les propriétés bâties..... 23.51%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties..... 23.35 %
Taxes d'habitation sur les résidences secondaires 8.51 %

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'augmentation de 0.5% est décidée à l'unanimité.

5. Fiscalisation totale des charges dues au SYDER pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état des charges dues par la commune de Saint Nizier d'Azergues au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) pour l'exercice 2025.

Le montant global mis en recouvrement a été arrêté à **24 119.55€** (charges liées aux travaux effectués et lissées sur 15 ans, charges de maintenance d'exploitation de l'éclairage public et contribution administrative).

Le Maire expose que la collectivité doit se prononcer sur le mode de financement des charges dues au SYDER: à savoir soit la fiscalisation (répercussion sur la taxe foncière et d'habitation), soit la budgétisation de tout ou partie des charges dues.

Le Commission des finances propose de fiscaliser à **100%** des charges afin de réduire les dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec le vote suivant :

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

- **DÉCIDE** de fiscaliser en totalité les charges dues au SYDER soit **24 119.55€**
- **CHARGE** le Maire d'informer le SYDER de la présente décision.

La fiscalisation en totalité est adoptée à la **majorité**.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

6. Remboursement partiel anticipé de l'emprunt contracté pour la construction du Complexe Scolaire.

Mme Christine VIGNE responsable de la commission des finances propose au Conseil municipal de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt n° 007138186 d'un montant de 787 000€ contracté en 2024 auprès du Crédit Agricole pour la réalisation d'un complexe scolaire. En effet ce crédit a été mis en

place pour permettre à la commune de faire face aux dépenses d'investissement liées à la création du complexe scolaire dans l'attente des subventions.

Les subventions étant en partie perçues, il est maintenant possible de rembourser l'emprunt à hauteur du montant des subventions accordées soit 596 938€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec le vote suivant :

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de l'emprunt n° 007138186, contracté pour la construction du complexe scolaire, à payer les indemnités de remboursement anticipé, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour effectuer ce remboursement.

Le remboursement partiel anticipé est adopté à **l'unanimité**.

7. Transformation de la mission révision de la carte communale en accompagnement des élus vers le futur PLUI

Face à l'évolution du contexte réglementaire, Monsieur le Maire propose de faire évoluer la mission de révision de la carte communale, que la commune a engagée en 2021 auprès du Cabinet d'urbanisme et Aménagement REALITES.

Pour permettre d'aborder le futur Plan local d'Urbanisme Intercommunal en ayant les éléments de connaissance indispensable et ayant anticipé les décisions à prendre, il est proposé un avenant à la mission initiale. Cet avenant consiste à informer les élus sur le futur PLUI et son contexte d'élaboration et à travailler en amont les thématiques qui seront traitées dans le future document d'urbanisme inter-communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal avec le vote suivant,

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la transformation de la mission du Cabinet REALITES.

La modification de la mission est autorisée à l'unanimité.

8. Mise en place d'un logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie

Madame Myriam VOLAY fait part au Conseil Municipal de la volonté des parents comme de la commission scolaire de mettre en place un logiciel de gestion de la cantine et de la garderie.

Plusieurs solutions ont été étudiées, l'entreprise retenue est SERVIS PLUS. La mise en œuvre de cette nouvelle gestion sera effective en mai 2025.

Madame Myriam VOLAY demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle gestion.

Après en avoir délibéré et avec le vote suivant :

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** cette nouvelle gestion
- **AUTORISE** Madame Myriam VOLAY à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de cette nouvelle gestion.

9. Questions et informations diverses :

➤ Référents ARS :

L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes demande la mise à jour des référents Santé Environnement.

- Fabien AUGAY est référent Moustiques tigre, lutte anti-vectorielle et Chenilles processionnaires
- Alain DEQUEVAUVILLER est référent Ambroisie.
- Christine VIGNE est référente Espèces invasives

➤ Référent COR

La Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien demande la nomination d'un référent Frelons asiatiques.

- Fabien AUGAY est nommé référent Frelon Asiatique

➤ Notification de l'avis du Comité Social Territorial CDG 69 :

LE CST a émis un avis favorable sur la mise en place de Protection Sociale Complémentaire des agents pour 2026.

➤ Reconnaissance de l'engagement de la commune sur le dossier de l'antenne ORANGE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Député de la 8^{ème} circonscription du Rhône M Jonathan GERY qui tient à saluer l'engagement de la commune dans la défense des intérêts des administrés.

➤ Plainte pour dépôt sauvage d'ordures ménagères

Monsieur le Maire informe que la plainte déposée le 13 décembre 2024 pour un dépôt sauvage d'ordures ménagères a été classée sans suite

➤ Etude de consommation électrique

Monsieur le Maire présente l'étude de consommation électrique du complexe scolaire. Les premières analyses confirment que le compteur en place est surdimensionné, néanmoins une analyse de notre consommation sur un an afin de vérifier que celle-ci ne dépasse pas les 36 KW est prévue. Le passage sur un contrat moins onéreux sera réalisé si l'analyse se confirme.

➤ Panneaux solaires /Complexe Scolaire

Un point est fait sur la production des panneaux solaires installés sur le complexe scolaire.

➤ Plaintes pour bruit

Plusieurs locataires ont manifesté leur mécontentement face au bruit engendré lors de l'utilisation de la salle associative. Les consignes ont été rappelées.

A 22h20, après avoir fixé la date de la prochaine réunion au 9 avril 2025 à 20h30, Monsieur le Maire lève la séance.

